

FORMULAIRE DE PROCURATION

Le présent mandat est valable pour le compte portant l'identifiant n°

(Ci-après, le « **Compte** »)

Par le présent mandat,

Je (Ci-après, le « **Client** ») soussigné(e)

M. Mme Mlle

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

donne par les présentes pouvoir à (et ci-après désigné le « **Mandataire** ») :

M. Mme Mlle

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le : demeurant à :

Numéro de passeport ou de carte d'identité :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

Le Client comprend et accepte que :

1. Le (les) compte(s) du Client soit (soient) accessible(s) par internet au Mandataire afin que ce dernier en se connectant avec son identifiant puisse visualiser et effectuer des opérations ainsi que donner des ordres de virement de fonds.
2. Le mandataire pourra faire fonctionner son Compte, en son nom et pour son compte, comme il pourrait le faire lui-même, et réaliser à cette fin toutes transactions selon des stratégies d'investissement qui lui sont propres.
3. Saxo Banque pourra accepter du Mandataire, sans qu'il y ait d'enquête ou d'investigation supplémentaire, tout ordre d'achat, de vente, de prorogation ou de fermeture d'une ou plusieurs positions ouvertes, effectué sur l'ensemble des produits offerts par Saxo Banque sur le Compte du Client.
4. Saxo Banque n'assume aucune responsabilité quant aux conséquences, notamment financière, des actes du Mandataire.
5. Saxo Banque n'a pas d'obligation de superviser, connaître ou contrôler (i) les transactions, pratiques de trading poursuivies par le Mandataire au nom du Client, (ii) les conseils dispensés par celui-ci au Client, ou (iii) tout autre acte réalisé par le Mandataire pour le compte du Client.
6. Saxo Banque est autorisée à révéler au Mandataire toute information relative au Compte et donc par exemple, à lui adresser une copie d'une ou de l'ensemble des transactions passées, de relevés de compte, etc....
7. Saxo Banque peut établir, à la demande du Mandataire, des connexions et des droits sur Internet pour permettre l'exécution de transactions sur le Compte au nom du Client et ce, sur l'ensemble des plateformes de négociation dont le téléchargement est proposé par Saxo Banque.

Enfin par le présent mandat, le Client reconnaît que :

Le Mandataire n'est pas autorisé à clôturer le Compte, résilier ou amender les conventions liant le Client à Saxo Banque.

Le présent document prend effet à compter de sa date de signature et restera en vigueur jusqu'à sa révocation envoyée par le Client ou le Mandataire par courrier.

Le présent document est régi par la loi française. Tout litige y afférent sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français

La présente procuration n'est liée à aucun mandat de gestion conclu avec le Mandataire.

Le Mandataire est averti que la gestion de portefeuille, à titre habituel et rémunérée, est légalement réservée aux sociétés de gestion de portefeuille, ayant reçu un agrément de l'Autorité des Marchés financiers. Ainsi, tout mandat de gestion donné à un non-professionnel rémunéré, est interdit et pénalement sanctionné.

<p>Fait à, le</p> <p>Signature du Mandant, précédée de la mention manuscrite : <i>"Bon pour pouvoir. Je reconnais n'être lié avec le Mandataire par aucun mandat de gestion de portefeuille "</i></p>	<p>Fait à, le</p> <p>Signature du Mandataire, précédée de la mention manuscrite : <i>"Bon pour acceptation de pouvoir. Je reconnais ne recevoir aucune rémunération du Mandant "</i></p>
--	---